

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [slemay-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/da95e549b7b340b5f46d573f>

Date d'obtention : 2025-03-24 13:37:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'elle comporte plusieurs avantages grâce à la rapidité de l'intervention et à la collaboration entre les partenaires, et ce dans une vision de bienveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai maintenant autorisé à utiliser la trousse dans le cadre de mon travail et donc je pourrai dorénavant intervenir en conformité avec cette procédure. Je serai aussi plus confiant dans ce genre de situation grâce aux étapes claires et définies qui ne laissent pas de place à l'incertitude.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne jamais consulter les images puisqu'il s'agit de pornographie juvénile et je vais aussi porter une attention particulière au contexte, à l'intention, à la portée, etc. pour être en mesure de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.